

Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Bilan d'activité 2020
Mars 2021

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DES CHRS ARGOS, KER GALLO ET CLARA ZETKIN.....	3
2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION	4
2.1. Le CHRS Argos	5
2.1.1 Typologie du public présent sur l'année	
2.1.2 Les sorties	
2.1.3 Durée de séjour et taux d'occupation	
2.1.4 Les évènements marquants	
2.2. Le CHRS Ker Gallo	12
2.2.1 Typologie du public présent sur l'année	
2.2.2 Les sorties	
2.2.3 Durée de séjour et taux d'occupation	
2.2.4 Les évènements marquants	
2.3. Le CHRS Clara Zetkin.....	17
2.3.1 Typologie du public présent sur l'année	
2.3.2 Les sorties	
2.3.3 Durée de séjour et taux d'occupation	
2.3.4 Les évènements marquants	
4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES	24
5. TEMOIGNAGES	29
6. RESSOURCES HUMAINES	30
7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT	31
8. DEMARCHE QUALITE ET PLAN D' ACTIONS	32
9. PERSPECTIVES POUR 2020	34

1. PRESENTATION DU POLE ET DES CHRS ARGOS, CLARA ZETKIN ET KER GALLO

Le pôle **LOGEMENT-HEBERGEMENT** comprend des actions diversifiées et complémentaires pour permettre aux personnes accueillies ou accompagnées de bénéficier d'un **parcours résidentiel** qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

- Des mesures d'Accompagnement Social Renforcé dans le Logement (ASRL)
- Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- Des mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)
- Des appartements individuels dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire (ALT)
- De l'Intermédiation Locative (IML)
- Une action visant la préparation à la sortie de maison d'arrêt en partenariat avec le SPIP (DPSMA)
- Accompagnement à la constitution de dossiers DALO/DAHO (Saint-Brieuc et Loudéac)
- La formation sur les dispositifs DALO/DAHO
- Deux structures d'hébergement d'urgence (Hybritel : 54 places et Hybiscus : 26 places)
- Une pension de famille (30 places)
- Des places de stabilisation (6 places)
- Des évaluations sociales en tant que structure relais du SIAO
- **77 places en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (ARGOS, Ker GALLO, Clara ZETKIN)**

Les CHRS sont des établissements sociaux et médico-sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Ils ont une **mission d'insertion**, c'est-à-dire de prise en charge globale sur les plans administratif, familial, formation et emploi, santé, logement... afin de permettre à la personne de bâtir un projet de vie autonome.

L'admission dans la structure est faite pour une durée déterminée et renouvelable : la situation de la personne accueillie doit faire l'objet d'un bilan tous les six mois. L'objectif est que la personne ou la famille accède à une insertion durable en milieu ordinaire adapté (logement, emploi...).

Les **CHRS ARGOS** et **KER GALLO** accueillent tout public (homme, femme, couple avec ou sans enfant) âgé de 18 à 65 ans, dont la situation justifie un hébergement et qui accepte de s'engager dans une démarche d'insertion et de réinsertion sociale au travers de la contractualisation d'un projet d'hébergement.

Le **CHRS Argos**, implanté à Saint-Brieuc dispose de 16 logements pour une capacité d'accueil de 33 places - en dehors d'une structure collective - répartis sur les villes de Saint Brieuc et Ploufragan. Ces appartements, du studio au T4 permettent d'accueillir aussi bien des personnes seules que des familles avec enfants.

Le **CHRS Ker Gallo**, implanté à Loudéac, dispose quant à lui, de 5 logements pour une capacité d'accueil de 10 places - en dehors d'une structure collective - répartis sur la ville de Loudéac. Ces appartements, du type 1 au type 4 permettent d'accueillir également des personnes isolées ou des familles.

Le **CHRS Clara ZETKIN**, implanté à Saint-Brieuc, est spécialisé dans l'hébergement et l'accompagnement des femmes majeures victimes de violences conjugales ayant un besoin de protection et demandeuses d'un soutien psychosocial pour elles et leurs enfants.

Le CHRS propose 2 modes d'hébergement, 5 logements dans une structure collective avec une capacité de 14 places et 7 appartements extérieurs avec une capacité de 20 places. La typologie des appartements, du studio au T4 permet d'accueillir des femmes avec ou sans enfants.

Depuis février 2011, l'admission en CHRS n'est effective qu'après l'étude de la demande et l'attribution d'une place par la Commission Unique d'Attribution (CUA) du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)¹ qui se réunit une fois par quinzaine. Par ailleurs, conformément à l'article R.345-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le responsable du CHRS peut s'opposer de façon argumentée à une attribution formulée par la CUA.

¹ Circulaire du 8 avril 2010 définissant les objectifs et les principes d'organisation des SIAO.

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

Sur les 3 CHRS en 2020, nous avons accueillis **57 ménages** soit 4 ménages de plus qu'en 2019. 27 ménages pour Argos comme l'année passée, 6 ménages pour Ker Gallo (11 en 2019) et 24 ménages pour Clara Zetkin (18 en 2019). Cela représente un total de **144 personnes**. Nous avons comparativement accueilli 138 personnes en 2019.

Pour précision :

- **69 adultes** (33 pour Argos, 12 pour Ker Gallo, 24 pour Clara Zetkin)
- **75 enfants** (24 pour Argos, 7 pour Ker Gallo, 44 pour Clara Zetkin)

EFFECTIF PRESENT	2020	
	MENAGES	%
Hommes seuls	9	15.8%
Femmes seules	5	8.7%
Couple sans enfant	5	8.7%
Couples avec enfant(s)	2	3.6%
Familles monoparentales	36	63.2%
TOTAL	57	100%

EFFECTIF PRESENT	2019	
	MENAGES	%
Hommes seuls	7	13%
Femmes seules	2	4%
Couple sans enfant	7	13%
Couples avec enfant(s)	7	13%
Familles monoparentales	30	57%
TOTAL	53	100%

Nous avons accueilli cette année davantage de personnes isolées (14 personnes contre 9 en 2019), Nous observons une baisse importante de couple avec enfants. La proportion de familles monoparentales reste stable. Pour précision le CHRS Clara Zetkin ne disposant que d'un logement personne isolé, son public est principalement composé de femmes seules avec enfant(s).

2021 sera à observer en comparatif avec 2020 sur ce point avec la mise en œuvre des nouveaux protocoles de répartition d'accueil des ménages en lien avec le Conseil Départemental (Accueil aujourd'hui arrêté en CHRS pour les femmes avec enfants de moins de trois ans sur les trois sites avec une orientation vers une prise en charge du Conseil Départemental).

Plus de 52 % des personnes accueillies sont des enfants en 2020 (51% en 2019).

2.1 CHRS ARGOS de SAINT-BRIEUC

27 ménages accueillis en 2020 soit 57 personnes au total

- 22 hommes (2 de moins qu'en 2019)
- 11 femmes
- 24 enfants

2.1.1 Typologie du public présent sur l'année

EFFECTIF PRESENT	2020		2019	
	PERSONNES	%	PERSONNES	%
Hommes	22	39%	24	38%
Femmes	11	19%	11	17%
Enfants	24	42%	29	45%
TOTAL	57	100%	64	100 %

CONFIGURATION FAMILIALE	2020					2019				
	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes
Isolé	11	41%	11	9	2	8	30%	8	7	1
Isolé + 1 enfant	2	7%	4	1	1	3	11%	6	3	0
Isolé + 2 enfants	5	18%	15	3	2	4	15%	12	3	1
Isolé + 3 enfants	3	11%	12	3	0	4	15%	16	3	1
Isolé + 4 et plus	0	0%	0	0	0	0	0%	0	0	0
Couple	4	15%	8			4	15%	8		
Couple + 1 enfant	1	4%	3			2	7%	6		
Couple + 2 enfants	1	4%	4			2	7%	8		
Couple + 3 enfants	0	0%	0			0	0%	0		
Couple + 4 et plus	0	0%	0			0	0%	0		
TOTAL	27	100%	57			27	100%	64		

Cette année 2020 se caractérise pour Argos par une légère baisse du nombre de personnes accueillies liée à une faible augmentation de la durée de séjour et à une hausse de ménages à plus petite composition familiale. (11 personnes isolées cette année au lieu de 8 l'année précédente). Une légère diminution du nombre de couples avec enfants contribue également à ce constat.

- ↳ Le nombre de personnes isolées reste encore majoritairement des hommes, 22 personnes (24 en 2019).
- ↳ Le nombre d'enfants accueilli baisse cette année (24 enfants accueillis en 2020, 29 en 2019).

■ Ages des personnes

Ages des personnes	2020		2019	
	PERSONNES	%	PERSONNES	%
0-17 ans	22	39%	26	41%
18-25 ans	14	25%	16	25%
26-35 ans	6	10%	2	3%
36-45 ans	8	14%	8	13%
46-55 ans	6	10%	10	15%
56-65 ans	1	2%	2	3%
Plus de 65 ans	0	0%	0	0%
TOTAL	57	100%	64	100%

Nous constatons une stabilité sur la tranche des 18-25 ans puisqu'elle représente 25% des personnes accueillies sur 2 années consécutives.

La tranche d'âge des 18-25 ans pose également la problématique des ressources, encore plus accentuée en 2020 avec le contexte de la pandémie qui impactait la recherche d'emploi.

On observe également une augmentation de la tranche des 26-35 ans.

Comparativement à 2019, le public accueilli en CHRS en 2020 rajeunit. La 18-35 ans représentant 35% du public contre 28 % en 2019.

Nous n'avons pas accueilli sur le service de personne de plus de 65 ans cette année.

■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2020		2019	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Brieuc	17	63%	16	59%
Saint Brieuc Agglo	3	11%	1	4%
LCBC	5	19%	4	15%
Autres communes du département 22	2	7%	6	22%
Autres départements	0	0%	0	0%
TOTAL	27	100%	27	100%

A l'instar des années précédentes, les personnes venant du Secteur de Loudéac représentent une part importante des personnes accueillies (19%). On observe une baisse importante des personnes venant des autres communes du département passant de 22% à 7 % cette année. 74% des ménages accueillis sont issus de l'agglomération briochine.

■ Orientation des ménages

ORIENTATION DES MENAGES	2020		2019	
	MENAGES	%	MENAGES	%
MDD	4	15%	4	16%
Services de l'Emploi (Pôle emploi, Mission Locale, Ohé P, Organismes de formation...)	0	0%	0	0%
SPIP	0	0%	1	4%
ADALEA	9	33%	9	33%
Usager lui-même	9	33%	8	29%
115	4	15%	3	3%
Autre	1	4%	2	7%
TOTAL	27	100%	27	100%

* Autre 2019 : transfert CHRS autre association : 1 / CLLAJ : 1

* Autre 2020 : Autre TS

Depuis, la mise en place du SIAO en février 2011, les orientations se font uniquement par ce service. Toutefois, ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

Nous restons cette année avec une majorité de personnes orientées par les autres services d'ADALEA (principalement le service RSA et/ou l'accueil de jour) ou venant sans orientation de travailleur social préalable.

4 personnes ont été orientées via le 115.

4 personnes ont été orientées par une MDD.

■ Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	2020		2019	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	6	22%	5	19%
< 300 €	1	4%	1	4%
De 300 à 600 €	10	37%	15	55%
De 600 à 1 000 €	8	30%	4	15%
Plus de 1 000 €	2	7%	2	7%
TOTAL	27	100%	27	100%

NATURE des RESSOURCES	2020		2019	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA	9	33%	14	52%
RSA + salaire (prime d'activité)	2	8%	0	0%
Allocation de Retour à l'Emploi / ASS	3	11%	3	11%
Indemnités journalières	0	0%	1	4%
AAH	2	7%	0	0%
Indemnités de formation	0	0%	0	0%
Salaire	3	11%	2	7%
Retraite	0	0%	0	0%
Sans ressources	6	22%	5	18%
Autre ressources*	2	8%	2	8%
TOTAL	27	100%	27	100%

* 2019 : Pension alimentaire : 1 – Prestations familiales : 1

* 2020 : Pension alimentaire : 1 – Prestations familiales : 1

Nous sommes toujours sur une part non négligeable de personnes arrivant en CHRS sans aucune ressource : 22% des personnes accueillies en 2020/ 19% en 2019. Cette année encore, la proportion des jeunes de moins de 25 ans est l'une de ces raisons. D'autres situations peuvent amener à ce constat : rupture des droits, titre de séjour venant d'être obtenu.

37% des ménages perçoivent les minimas sociaux soit entre 300 et 600 euros (RSA le plus souvent) et 30% avec des ressources entre 600 et 1000 euros (correspondant à l'AAH, ARE, prestations familiales). Ces chiffres nous montrent une augmentation des ressources des personnes intégrant le CHRS, puisqu'en 2019 seulement 15% des ménages percevaient des revenus situés entre 600 et 1000 €.

3 personnes avaient un salaire lors de leur entrée en CHRS.

2.1.2 Les sorties

12 ménages sont sortis du CHRS en 2020. Cela représente une baisse de deux ménages par rapport à 2019.

- Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	3	25%	1	8%
< 300 €	1	8%	0	0%
De 300 à 600 €	6	50%	2	17%
De 600 à 1 000 €	2	17%	4	33%
Plus de 1 000 €	0	0%	5	42%
TOTAL	12	100%	12	100%

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA	4	34%	1	8%
RSA + salaire	0	0%	4	34%
Salaire	2	18%	2	18%
ARE / ASS	1	8%	1	8%
Prestations familiales	0	0%	0	0%
AAH	1	8%	1	8%
Indemnités journalière	0	0%	0	0%
Sans ressources	3	24%	1	8%
Autres Ressources*	1	8%	1	8%
Retraite	0	0%	1	8%
TOTAL	12	100%	12	100%

Autres ressources : pension alimentaire : 1

Nous n'observons pas de changement majeur sur les ressources cette année en dehors des ouvertures de droits au RSA (4 sur 12 personnes). Nous avons en revanche beaucoup travaillé sur les dettes de certains ménages afin de les remettre dans une situation budgétaire leur permettant d'accéder à un logement.

Le ménage sorti sans ressource est un jeune pour qui une demande AAH était en cours et qui a posé plusieurs problèmes de comportement. Il est parti en hébergement dans sa famille suite à plusieurs rappels au cadre car Monsieur n'adhérait pas et/ou ne comprenait pas l'accompagnement proposé en CHRS.

La pension alimentaire est perçue par une jeune de moins de 25 ans ayant souhaité partir pour effectuer un projet de voyage sur le long terme.

▪ Le logement

SITUATION des MENAGES à l'ENTREE	2020		2019	
	MENAGES	%	MENAGES	%
SDF/ logement de fortune	5	42%	1	7%
115	0	0%	3	22%
Expulsion	0	0%	1	7%
Hébergé chez un tiers	5	42%	6	43%
Hébergé (stabilisation, CHRS, ALT)	0	0%	2	14%
Incarcéré	0	0%	0	0%
Hospitalisation	0	0%	0	0%
Autre *	2	16%	1	7%
TOTAL	12	100%	14	100%

* AUTRES 2019 : Séparation : 1

* AUTRES 2020 : Séparation : 2

Beaucoup plus de ménages SDF étaient présents cette année (5 ménages contre 1 en 2019).

5 ménages étaient hébergés par des tiers. Ce qui est chaque année une part importante des personnes accueillies.

Enfin 2 ménages sont arrivés en CHRS suite à une séparation.

SITUATION des MENAGES à la SORTIE	2020		2019	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Accès à un logement	7	59%	7	50%
-> parc privé	2	17%	2	14%
-> parc public	5	42%	5	36%
-> logement adapté	0	0%	3	22%
Hébergement en structure (ALT...)	0	0%	0	0%
Hébergement chez un Tiers	3	25%	0	0%
Autre*	1	8%	2	14%
Situation inconnue	1	8%	2	14%
TOTAL	12	100%	14	100%

*Autre : 115

A la sortie, **7 ménages accèdent au logement, soit 59 % des sorties en 2020**. Une majorité des sorties a été faite en parc public notamment par le biais de l'outil Capacité à habiter et du partenariat étroit avec les bailleurs sociaux.

Un départ s'est effectué cette année au sein du CHRS via un message laissé à l'équipe. Nous avons été étonné de ce départ car l'accompagnement se déroulait pour le mieux. La personne n'a pas précisé où elle allait par la suite.

Une fin d'hébergement a été effectuée suite à des comportements agressifs/violents envers plusieurs professionnels. Un relais avec le 115 a pu être assuré pour la personne qui est passé par la suite en commission d'attribution logement sur Rennes, comme cela était son projet.

3 personnes sont parties du CHRS pour aller habiter chez des tiers, cela pour différentes raisons : séparation au sein du CHRS, non adhésion à l'accompagnement ou pour la troisième personne, un besoin de ne pas habiter seul et un proche lui proposant cette solution.

2.1.3 Durée de séjour et taux d'occupation

DUREE de SEJOUR	2020		2019	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Moins d'un mois	0	0%	0	0%
De 1 à 3 mois	0	0%	1	7%
De 3 à 6 mois	1	8%	3	22%
De 6 à 9 mois	2	17%	1	7%
De 9 à 12 mois	1	8%	1	7%
Plus de 12 mois	8	67%	8	57%
<u>TOTAL</u>	12	100%	14	100%

La durée moyenne de séjour en 2020 est de 520 jours soit environ 17 mois. Elle était de 400 jours en 2019.

Le taux d'occupation du CHRS ARGOS en 2020 est de 97% (103% en 2019)

2.2 CHRS KER GALLO de LOUDEAC

11 ménages accueillis en 2020 soit 19 personnes

- 12 Adultes
- 7 enfants

6 ménages ont intégré le CHRS en 2020 (3 en 2019).

2.2.1 Typologie du public présent sur l'année

PRESENTS DANS L'ANNEE	2020		2019	
	personnes	%	personnes	%
Hommes	9	47.37%	8	38.09%
Femmes	3	15.79%	6	28.57%
Enfants	7	36.84%	7	33.34%
TOTAL	19	100%	21	100%

CONFIGURATION FAMILIALE	2020					2019				
	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes
Isolé	4	36.36%	4	3	1	0	0%	0	0	0
Isolé + 1 enfant	3	27.27%	6	3	0	1	12.5%	2	1	0
Isolé + 2 enfants	3	27.27%	7	2	1	1	12.5%	3	1	0
Isolé + 3 enfants	0	0%	0	0	0	0	0%	0	0	0
Isolé + 4 et plus	0	0%	0	0	0	0	0%	0	0	0
Couple	1	9.09%	2			3	37.5%	6		
Couple + 1 enfant	0	0%	0			2	25%	6		
Couple + 2 enfants	0	0%	0			1	12.5%	4		
Couple + 3 enfants	0	0%	0			0	0%	0		
Couple + 4 et plus	0	0%	0			0	0%	0		
TOTAL	11	100	19			8	100%	21		

Nous avons accueilli 3 ménages de plus en 2020 que l'année précédente.

Les personnes isolées sont majoritaires (91%), dont 54,5 % avec enfants. Ce sont principalement des hommes seuls avec des droits de visite et d'hébergement déclarés lors de la demande. Les couples sont passés de 75% en 2019 à 9% en 2020.

Après deux années consécutives sans accueil de personne isolée sans enfant (hors séparation), en 2020 ils représentent plus de 36% du public accueilli.

1 logement sur 5 a été bloqué pour contentieux avec l'hébergé de mars 2019 à juillet 2020.

Les compositions familiales n'ont pas évolué pendant l'année 2020.

Nous n'avons pas accueilli de famille nombreuse cette année sur le CHRS. Cependant, le nombre d'enfants accueillis cette année augmente et passe de 7 enfants en 2019 à 9 en 2020.

1 seule personne accueillie en lien avec les mesures de mise à l'abri systématique par le 115, dans le cadre de la pandémie, a été orienté vers le CHRS. Cette personne était hébergée depuis 5 mois dans un hôtel à Loudéac.

■ Âges des personnes accueillies

Âges des personnes	2020		2019	
	Personnes	%	Personnes	%
0-17 ans	6	32%	6	29%
18-25 ans	4	21%	6	29%
26-35 ans	2	11%	3	14%
36-45 ans	3	16%	1	5%
46-55 ans	3	16%	4	18%
56-65 ans	1	5%	1	5%
Plus de 65 ans	0	0%	0	0%
TOTAL	19	100%	21	100%

Les ménages accueillis sont principalement des personnes isolées avec enfants. Les enfants apparaissent dans la tranche d'âge 0-17ans. L'accompagnement se situe notamment, pour ces ménages avec enfants, autour d'un soutien à la parentalité, aide à la prise en charge scolaire et périscolaire.

■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2020		2019	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Briec	0	0%	0	0%
Autres communes de Saint-Briec Agglo	0	0%	0	0%
CIDERAL	8	73%	6	75%
Autres communes du département 22	3	27%	2	25%
Autres départements	0	0%	0	0%
TOTAL	11	100%	8	100%

Nous restons cette année toujours sur le constat que la majorité des ménages accueillis viennent du secteur de Loudéac : 73% des ménages.

Les autres personnes viennent du département et pour certains ne connaissent pas la ville de Loudéac. Un travail de repérage du territoire peut être nécessaire à effectuer pour faciliter leur insertion.

Dans le cadre des entretiens d'évaluation SIAO, la majorité des personnes rencontrées, malgré une situation précaire qui perdure, préfèrent demander uniquement le territoire qu'elles connaissent, toutes évoquant le besoin de repères, au risque d'avoir un délai d'attribution plus long.

■ Orientation des ménages

ORIENTATION des MENAGES	2020		2019	
	MENAGES	%	MENAGES	%
MDD	2	18%	4	50%
CMP	0	0%	0	0%
Mission locale	0	0%	1	12.5%
Autre service public de l'Emploi	0	0%	0	0%
Adalea	3	27%	1	12.5%
Usager lui-même	0	0%	1	12.5%
Autre* (1 115, 3 SIAO, 2 dispositif RSA)	6	55%	1	12.5%
TOTAL	11	100%	8	100%

Depuis la mise en place du SIAO en février 2011, les orientations se font uniquement par ce service. Toutefois ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

■ Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	2020		2019	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	3	27%	1	12.5%
< 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	5	45%	2	25%
De 600 à 1 000 €	1	9%	3	37.5%
Plus de 1 000 €	2	18%	2	25%
TOTAL	11	100%	8	100%

NATURE des RESSOURCES	2020		2019	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA socle/Majoré	3	27%	2	25%
RSA + salarie	0	0%	0	0%
Chômage indemnisé	2	18%	2	25%
Indemnités journalières	0	0%	0	0%
Pension Invalidité	0	0%	0	0%
AAH	0	0%	0	9%
Prestations familiales	0	0%	0	0%
Indemnités de stage	0	0%	1	12.5%
Salaire	3	27%	2	25%
Retraite	0	0%	0	0%
Sans ressources	3	27%	1	12.50%
TOTAL	11	100%	8	100%

Le pourcentage des ménages sans ressource cette année a plus que doublé par rapport à l'année 2019. 72% des ménages accueillis vivent avec moins de 600€ par mois.

2.2.2 Les sorties

7 ménages ont quitté le CHRS en 2020

Les ressources

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée en CHRS		A la sortie du CHRS	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA/Majoré	2	29%	2	29%
RSA + salaire	0	0%	0	0%
Chômage indemnisé	3	42%	3	42%
Prestations Familiales	0	0%	0	0%
AAH	0	0%	0	0%
Salaire	2	29%	2	29%
Formation	0	0%	0	0%
Sans ressources	0	0%	0	0%
TOTAL	7	100%	7	100%

MONTANT des RESSOURCES	A l'entrée en CHRS		A la sortie du CHRS	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressources	0	0%	0	0%
< 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	3	42%	3	42%
De 600 à 1 000 €	2	29%	2	29%
Plus de 1 000 €	2	29%	2	29%
TOTAL	7	100%	7	100%

Aucun ménage n'est ressorti avec des ressources inférieures à 300 euros.

Les principales ressources à la sortie étaient les suivantes : Un ménage était en situation de travail, deux ménages avec un RSA Majoré, 3 en chômage indemnisé et 2 en salaires.

Un jeune homme de moins de 25 ans a été directement impacté par la pandémie de COVID et son contrat intérimaire a été rompu. Il a bénéficié des indemnités de chômage.

▪ Le logement

La situation des ménages à l'entrée du CHRS

SITUATION des MENAGES	2020		2019	
	MENAGES	%	MENAGES	%
SDF	0	0%	0	0%
Expulsion	0	0%	1	33.33%
Logement de Fortune	1	14%	0	0%
Hébergé chez un tiers	2	29%	2	66.66%
Incarcéré	0	0%	0	0%
Hospitalisation	3	42%	0	0%
Autre*	1	14%	0	0%
TOTAL	7	100%	3	100%

*Autre : Hôtel 115

La majorité des ménages est arrivée à la suite d'une hospitalisation notamment en addictologie. Plus de 71% des ménages sont rentrés en étant dépourvus de logement depuis plusieurs années (5/7).

La situation des ménages à la sortie du CHRS :

SITUATION DES MENAGES à la SORTIE	2020		2019	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Accès à un logement autonome		%	1	33.33%
-> parc privé	2	29%	0	0%
-> parc public	2	29%	1	33.33%
-> logement adapté	0	0%	0	0%
Hébergement en structure (ALT, autre CHRS...)	0	0%	0	0%
Hébergement chez un Tiers	0	0%	2	66.66%
Autre *Hospitalisation, Incarcération	2	29%	0	0%
Situation inconnue	1	14%	0	0%
TOTAL	7	100%	3	100%

La situation des ménages à la sortie se fait pour 58% en logement.

Il y a eu 3 ménages de sortie pour une expulsion, une incarcération et une hospitalisation.

2.2.3 Durée de séjour et taux d'occupation

DUREE de SEJOUR	2020		2019	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Moins d'un mois	0	0%	0	0%
De 1 à 3 mois	1	14%	0	0%
De 3 à 6 mois	1	14%	1	14%
De 6 à 9 mois	1	14%	1	33.33%
De 9 à 12 mois	1	14%	1	33.33%
Plus de 12 mois	3	43%	1	33.33%
TOTAL	7	100%	3	100%

La durée moyenne est de 370 jours soit environ 12 mois (294 jours en 2019 soit environ 10 mois)

La durée de séjour de 57% des ménages est de plus de 9 mois.

Pour 3 personnes la durée de séjours, de plus de 12 mois, est liée :

- A une nécessité de stabiliser les ressources,
- A des documents administratifs qui bloquent l'accès à des logements dans le parc public,
- A un recours contentieux qui durait depuis mars 2019.

Une personne a eu une opportunité d'accéder très rapidement à un logement d'où la durée de moins de 3 mois.

Le taux d'occupation du CHRS KER GALLO est de 83% en 2020 (126% en 2019).

2.3 CHRS CLARA ZETKIN

24 ménages ont été accueillis sur le CHRS Clara Zetkin en 2020 (18 en 2019, 21 en 2018) soit 68 personnes (53 personnes en 2019, 58 en 2018).

2.3.1 Typologie du public présent sur l'année

EFFECTIF PRESENT	2020		2019	
	Personnes	%	Personnes	%
Femmes	24	35%	18	35%
Enfants	44	65%	35	65%
TOTAL	68	100%	53	100%

	2020				2019			
	Ménages	%	Personnes	Femmes	Ménages	%	Personnes	Femmes
Isolé	2	8%	2	2	1	5%	1	1
Isolé + 1 enfant	8	33%	16	8	7	39%	16	7
Isolé + 2 enfants	7	29%	21	7	4	23%	12	4
Isolé + 3 enfants	6	25%	24	6	5	28%	20	5
Isolé + 4 et plus	1	4%	5	1	1	5%	6	1
TOTAL	24	100%	68	24	18	100%	55	18

Nous avons accueilli et accompagné 6 ménages de plus qu'en 2019 cette année. Il s'agit en majorité de femmes isolées avec un enfant (33%) les femmes avec deux ou trois enfant(s) (29 et 25 %) étant également très présentes en 2020.

Le nombre de personnes isolées est encore assez faible (2 femmes en 2020, 1 en 2019). Cela n'est en revanche pas représentatif de la demande car nous savions via le SIAO que les demandes pour femmes seules sont importantes. A ce jour, nous ne disposons qu'un logement prévu pour femme isolée. Logement qui se situe au sein du collectif sécurisé.

■ Âges du public accueilli

Âges des adultes

Âges des adultes	2020		2019	
	Personnes	%	Personnes	%
18-25 ans	3	12%	3	17%
26-35 ans	4	17%	4	22%
36-45 ans	12	50%	6	33%
46-55 ans	4	17%	4	22%
56-65 ans	1	4%	1	6%
Plus de 65 ans	0	0%	0	0%
TOTAL	24	100%	18	100%

La moitié des femmes accueillies est âgée entre 36 et 45 ans. Sur cette tranches d'âge 12 femmes ont pu intégrer le CHRS contre 6 l'année passée.

Nous avons accompagné dans les autres tranches d'âges le même nombre de femmes qu'en 2019.

Ages des enfants	2020		2019	
	Personnes	%	Personnes	%
Moins de 3 ans	9	21%	7	20%
3-6 ans	12	27%	7	20%
6-12 ans	8	18%	9	26%
12-17 ans	11	25%	9	26%
+ 18 ans	4	9%	3	8%
TOTAL	44	100%	35	100%

La part d'enfants accueillis de moins de trois ans reste importante en 2020 (9 enfants contre 7 en 2019). Nous nous interrogeons sur l'avenir des futures demandes de femmes victimes de violences avec des enfants de cet âge. L'équipe avait l'habitude d'être appelée par les travailleurs sociaux de secteur voire de l'enfance pour pouvoir prévoir au mieux les entrées de familles ou des violences conjugales étaient présentes. Ces compétences viennent en complément des compétences du Conseil Départemental notamment des centres maternels et sont reconnus par plusieurs juges des enfants qui peuvent nommer dans certaines situations « *ne pas placer l'enfant car la famille intègre le collectif du CHRS* ». Aujourd'hui, nous savons également l'absence de places disponibles en Centres Maternels du Conseil Départemental. Cela peut supposer que plusieurs femmes avec enfants de moins de trois ans victimes de violences sont actuellement sur des prises en charge hôtelière et sans accompagnement global et renforcé comme peut le proposer le CHRS.

Une augmentation des enfants de 3 à 6 ans est à constater cette année. Les autres tranches d'âges restent fixes en comparaison de 2019.

■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2020		2019	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Briec	10	42%	5	28%
Autres communes de Saint-Briec Agglo	4	17%	3	16%
LCBC	2	8%	4	22%
Autres communes du département 22	7	29%	5	28%
Autres départements	1	4%	1	6%
TOTAL	24	100%	18	100%

La majorité des femmes est issue de l'agglomération briochine : 59 %.

A l'exception d'un ménage, toutes les familles étaient originaires du département des Côtes d'Armor en 2020 et 2019.

■ Orientation des ménages vers le SIAO

ORIENTATION DES MENAGES	2020		2019	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Travailleur Social	10	42%	5	28%
MDD	8	33%	5	28%
SIPI	0	0%	0	0%
Autres TS	2	8%	0	0%
SIAO	6	25%		
ADALEA (AEF, service RSA...)	5	21%	9	50%
Usager lui-même	0	0%	2	11%
115	1	4%	0	0%
Autre*	2	8%	2	11%
TOTAL	24	100%	18	100%

*ADALEA : Accueil Ecoute Femmes en grande partie, service RSA ...

**Autres (hors ADALEA) : 1 LHSS (AMA GGP) / 1 CIDFF

Depuis, la mise en place du SIAO en février 2011, les orientations se font uniquement par ce service. Toutefois ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

Aujourd'hui, l'orientation interne des femmes arrivant sur l'urgence (AEF, ALT urgence FVVC...) vers une demande SIAO est systématique. Pour rappel en spécificité de Clara Zetkin, nous avons une évaluatrice dédiée aux FVVC qui est aussi une professionnelle du CHRS Clara Zetkin.

Cette thématique demanderait à être explicitée notamment pour Clara Zetkin car les services d'Adalea étant varié et les demandes passant nécessairement via le SIAO, il peut être difficile de cibler qui a orienté la personne en premier lieu. Il est cependant important de noter que la majorité des femmes connaissent le CHRS via un passage sur l'urgence (Accueil de jour FVVC et/ou 115).

■ Le logement

	2020		2019	
		NOMBRE DE MENAGES		NOMBRE DE MENAGES
Logement conjugal	14	58%	8	45%
Hébergé chez un tiers	4	17%	4	22%
Hospitalisation	2	8%	2	11%
Hébergé en CHRS	0	0%	1	5.5%
Hébergement d'urgence	3	13%	2	11%
En logement autonome	1	4%	1	5.5%
Autres*	0	0%	0	0%
TOTAL	24	100%	18	100%

*Autres :

La majorité des femmes accueillies en 2020 comme en 2019 étaient au domicile conjugal jusqu'à leur entrée en CHRS.

L'équipe souligne l'importance des violences post-séparation, pour les femmes hébergées chez des tiers avant une entrée CHRS. Les femmes étant très vulnérables sur cette période.

3 femmes ont pu intégrer le CHRS après un passage en hébergement d'urgence.

2 femmes sont arrivées suite à une hospitalisation.

4 femmes étaient hébergées chez des tiers.

■ Les ressources

- Les ressources à l'entrée en CHRS

NATURE des RESSOURCES	2020		2019	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA (y compris complété par des prestations familiales)	6	25%	7	38%
RSA + salaire	0	0%	0	0%
Chômage indemnisé	1	4%	2	11%
Pension Invalidité	0	0%	0	0%
AAH	1	4%	2	11%
Prestations familiales (dont congé parental)	2	8%	2	11%
Salaire	5	21%	1	6%
Sans ressources	6	25%	3	17%
Autre ressource*	3	13%	1	6%
TOTAL	24	100%	18	100%

Autres : PAJES + IJ + AF

MONTANT des RESSOURCES à l'entrée en CHRS	2020		2019	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	4	17%	3	17%
< 300 €	4	17%	2	11%
De 300 à 600 €	2	8%	2	11%
De 600 à 1 000 €	7	29%	6	33%
Plus de 1 000 €	7	29%	5	28%
TOTAL	24	100%	18	100%

Davantage de femmes entrées au CHRS en 2020 travaillaient au moment de leur entrée (5 femmes en 2020 contre 1 en 2019). Si cette situation est positive sur l'autonomie de la personne et les ressources, elle demande néanmoins des adaptations de la part de l'équipe avec des entretiens sur des temps de soirées et/ou samedi voire le midi.

6 Femmes étaient sans ressources au moment de leur entrée (3 en 2019 et 2018). Cette situation est souvent à mettre en lien avec des soucis d'ouverture de droits ou des situations économiques où l'ex conjoint était seul perceuteur des ressources.

Une femme avait des indemnités journalières comme principale ressource au moment de son entrée.

En termes de montant et d'origine de ressources, on s'aperçoit que toutes les catégories socio-professionnelles et situations peuvent être concernées par un besoin de mise à l'abri pour des violences conjugales.

2.3.2 Les sorties

12 ménages ont quitté le dispositif en 2020. (7 en 2019)

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA (y compris complété par des prestations familiales)	3	%	6	50%
RSA + salaire	0	%	1	8%
RSA majoré	0	%	0	0%
Pension Invalidité	0	%	0	0%
Chômage	1	%	0	0%
Prestations familiales (dont congé parental)	1	%	1	8%
Salaire	2	%	1	8%
Sans ressource	3	%	1	8%
Indemnités journalières	0	%	1	8%
Autre ressources	2	%	1	8%
TOTAL	12	100%	12	100%

*Autre : PAJE+IJ

Le nombre d'ouverture de droits RSA a pu être travaillé passant de 3 ménages à 6 ménages. Le contexte sanitaire de l'année 2020 a souvent compromis l'accès à des formations et à l'emploi.

Le ménage sorti sans ressources n'a pas bénéficié d'un renouvellement DDCS sur son séjour qui avait été de 675 jours. Son statut administratif ne lui permettait pas de pouvoir prétendre au RSA. Des démarches de demandes d'AAH avaient été effectuées à de multiples reprises mais n'ont pas abouties. Madame a effectué une formation durant son séjour mais n'a pas trouvé de travail.

Dans l'attente qu'elle puisse être en situation de trouver un logement, une orientation vers l'hébergement d'urgence Hybritel avec accompagnement lui a été faite

MONTANT des RESSOURCES	2020			
	A leur entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	1	8%	1	8%
< 300 €	4	33%	0	0%
De 300 à 600 €	1	8%	1	8%
De 600 à 1 000 €	3	25%	7	58%
Plus de 1 000 €	3	25%	3	25%
TOTAL	12	100%	12	100%

Les ressources augmentent à la sortie de par l'ouverture de droits en lien avec le statut de chef de famille monoparentale ou par l'accès à l'emploi/la formation qui peut être travaillé durant le séjour. On voit cette année encore que le nombre de femmes percevant plus de 1000 euros de ressources à leur sortie a augmenté durant leur séjour.

Pour rappel, avant d'être en capacité de se projeter sur un avenir professionnel et/ou une réflexion pour une reprise de formation/recherche d'emploi active, chaque femme a besoin de faire face à différentes urgences :

- Effectuer un travail en lien avec la reprise de confiance en soi
- Réapprendre à penser à soi / « se sentir capable de ».

Les différentes activités collectives proposées en parallèle des temps individuels avec l'équipe et la référente permettent de soutenir ce réapprentissage.

■ Le logement

SITUATION des ménages à la SORTIE	2020		2019	
	Ménages	%	Ménages	%
Accès à un logement autonome	8	67%	6	86%
-> parc privé	2	17%	2	29%
-> parc public	6	%	4	57%
-> logement adapté	0	%	0	0%
Hébergement chez un Tiers	1	%	1	14%
Retour au domicile	0	%	0	0%
Autre*	2	%	0	0%
Situation inconnue	1	%	0	0%
TOTAL	12	100%	7	100%

Autre* : Hybritel, changement d'avis au moment de l'entrée

Cette année, sur les 12 sorties effectives du CHRS, 8 femmes ont pu accéder à un logement : 6 accès dans le parc public, ce qui est augmentation significative et avec un partenariat de qualité et de confiance avec les bailleurs et 2 en logements privé.

Nous avons eu un départ volontaire qui est la situation inconnue. La personne ayant changé de territoire, nous n'avons eu qu'un bref contact après son départ.

Dans les situations « autres », nous retrouvons la personne qui est partie à Hybritel et qui est aujourd'hui attributaire d'un logement parc public ainsi qu'une femme qui a changé d'avis au moment de son entrée car elle souhaitait conserver un logement individuel.

2.3.3 Durée de séjour et taux d'occupation

DUREE de SEJOUR	2020		2019	
	Ménages	%	Ménages	%
Moins d'un mois	1	8%	0	0%
De 1 à 3 mois	0	0%	2	29%
De 3 à 6 mois	2	17%	0	0%
De 6 à 9 mois	2	17%	1	14%
De 9 à 12 mois	0	0%	0	0%
Plus de 12 mois	7	58%	4	57%
TOTAL	12	100%	7	100%

La durée moyenne de séjour est de 465.58 jours soit environ 15 mois en 2020 (elle était de 205 jours soit environ 7 mois en 2019 et 356 jours soit 11,5 mois en 2018).

En effet les situations des femmes accueillies sont complexes dans de multiples champs d'intervention, et l'accompagnement demande du temps pour leur permettre une sortie dans de bonnes conditions. L'augmentation de la durée de séjour peut également trouver une explication avec le contexte sanitaire. En effet, pendant les 2 périodes de confinement, les visites de logements ainsi que les entrées en logement étaient suspendues par les bailleurs sociaux ainsi que dans le parc privé.

Pour rappel, 2019 n'est pas représentatif de l'accompagnement qui dure environ un an dans la plupart des situations depuis plusieurs années. En effet, en 2019 deux femmes ont eu un séjour de moins de trois mois, ce qui explique cette moyenne.

Le taux d'occupation du CHRS Clara ZETKIN est de 84% en 2020 (99% en 2019).

Le taux d'occupation est de 84% en hébergement éclaté et de 83% sur le collectif.

Le taux d'occupation du collectif baisse car nous avons moins de demandes de familles nombreuses à l'inverse de demandes de personnes isolées ou avec un ou deux enfant(s). Nous devons donc baisser la composition familiale lors des passages en commission de nos logements afin que l'offre soit pourvue et ainsi pouvoir répondre aux demandes en cours. De fait, malgré des logements occupés toute l'année, notre taux sur le collectif reste bas.

Nous avons également eu quelques fermetures de logements en raison de travaux ainsi que des récupérations de logement retardés car certaines femmes ne revenaient pas faire ou finaliser le ménage qui leur était demandé au moment de la sortie. L'association, pour soutenir ces personnes et ne pas créer de double loyer, a accepté une date de sortie avant la finalisation du ménage mais ces logements ont été par conséquent vides plus longtemps.

4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES

L'insertion professionnelle aujourd'hui en CHRS sur le territoire de Loudéac : Constats, Forces et Faiblesses

Introduction : Une mission commune à tous les CHRS / Des moyens et une dynamique propre au territoire

Aujourd'hui l'ensemble des CHRS de l'association sont regroupés sous une même entité. Trois équipes sont réparties sur trois sites aux différentes spécificités. L'équipe du CHRS Ker Gallo de Loudéac, composé d'une Conseillère en Economie Sociale et Familiale et d'une Educatrice Spécialisée, accueille et accompagne des ménages aux difficultés sociales multiples au sein de 5 logements répartis sur la ville de Loudéac. Les bureaux d'entretien de l'association se trouvent au sein de la Maison de l'emploi dans le centre-ville.

Dans le cadre des missions affiliées notamment par le Code de l'Action Sociale et des Familles, un CHRS a pour mission de proposer un accompagnement personnalisé afin de permettre à la personne une remobilisation vers l'activité notamment professionnelle.

L'équipe du CHRS Ker Gallo a souhaité pouvoir parler de cette thématique qu'elle travaille au quotidien avec les personnes accueillies et de pouvoir la mettre en lien avec les spécificités du secteur de Loudéac. Territoire bien connu pour son dynamisme dans le secteur de l'agro-alimentaire, plusieurs forces et faiblesses y sont bien spécifiques et nous avons trouvé intéressant de pouvoir les présenter cette année.

Partie I : La réalité des moyens

La ville de Loudéac ne dispose pas de ligne de bus interne à la ville. Les personnes peuvent faire appel à un système de taxi à la demande qui coûte 3€ l'aller et 3€ le retour. Celui-ci circule sur toutes les communes de la communauté de communes mais bien souvent le public que l'on reçoit ne veut pas payer cette somme pour se déplacer. Ainsi la majorité se déplace à pieds.

La zone industrielle où se trouve la majorité des usines agro-alimentaires où vont travailler en général les personnes accueillies est excentrée, ce qui nécessite 2 à 4 km de déplacement selon le quartier où sont nos logements.

Nous avons pu constater que la proposition d'utiliser un vélo n'est souvent pas retenue. Seul un homme a accepté que nous lui trouvions un vélo via un don associatif. Les trajets du domicile au travail se font donc la plupart du temps à pieds. Cela nécessite une bonne motivation. Le covoiturage peut être pratiqué par la suite mais on constate que les solidarités par le covoiturage entre ouvriers sont très variables selon les situations (destination, conducteur...). Il y a une peur de ne pas pouvoir se rendre à son emploi du fait d'une dépendance à l'autre qui, en cas d'absence non prévenue, remettra en cause l'emploi obtenu. De plus, on peut avoir des personnes qui ont des difficultés d'entrer facilement en relation et ne vont pas faire la démarche de demander un service à quelqu'un qu'elles connaissent peu.

Les personnes qui sont accueillies trouvent généralement du travail dans l'industrie agro-alimentaire. Elles alternent souvent travail du matin et travail d'après-midi. D'autres travaillent uniquement la nuit, c'est le cas pour les postes de nettoyage industriel notamment. Les emplois occupés dans la grande distribution demandent quant à eux d'être disponible les mercredis, samedis, d'accepter de travailler en horaires décalés et de trouver des solutions par rapport au mode de garde.

Cela pose un vrai souci à notre public. En effet une partie des ménages sont constitués de « femme seule avec enfant » et soit elles sont loin géographiquement de leur famille, soit les liens familiaux sont coupés. Or les modes de garde ne sont pas adaptés à ces horaires atypiques. La crèche démarre à 5h mais cela nécessite déjà d'aller à la crèche préalablement à pied puis de se rendre sur la zone industrielle. Quant aux assistantes maternelles, la grande majorité fonctionne sur des horaires ordinaires uniquement. La famille n'est souvent pas présente sur le territoire aussi ce sont parfois des amies qui font du dépannage mais cela reste ponctuel. A plusieurs reprises nous avons constaté que les aînés de la famille pouvaient être amenés à garder les enfants

Acquérir une voiture : un pas pour sortir de la précarité ?

Les personnes que nous accueillons perçoivent majoritairement le RSA ou l'ARE. Les personnes étrangères sont quant à elles, sans droit au RSA pendant 5 ans, souvent avec des missions d'intérim plus ou moins longues. Ces ressources sont donc faibles à modestes, aléatoires selon le marché de l'emploi et ne permettent pas d'envisager sereinement l'acquisition d'un véhicule. En effet, il faut non seulement financer la voiture mais également s'acquitter des autres frais induits : carte grise et assurance. Il est nécessaire aussi de prévoir une épargne pour les frais de réparation ou les contrôles techniques.

En général les personnes que nous accueillons ne peuvent pas accéder de suite à un logement. Cet accès nécessite des moyens que l'on va prioriser avec elles. Nous allons donc travailler ce projet d'acquisition d'un véhicule qu'avec des personnes où l'on sent que c'est le seul frein pour aller vers du travail et où une gestion financière équilibrée est acquise.

Le micro-crédit peut permettre un achat plus facile de véhicule dans le sens où il peut être accordé malgré des revenus modestes. Cependant, il est plafonné à 3000€ ce qui ne permet pas d'acquérir un véhicule très fiable. Il faut que les personnes aient aussi de leur côté quelques économies pour essayer de le compléter.

Notre rôle est donc de faire prendre conscience à la personne de tout ce qu'il y a à prendre en considération comme élément avant de prendre leur décision, afin que leur choix soit un choix éclairé. Ensuite, si elle souhaite demander ce micro-crédit nous les aidons à monter le dossier car il faut y joindre beaucoup de justificatifs. Nous priorisons l'UDAF car ceux-ci vont étudier de façon très détaillée les comptes de la personne et vont être présent pour un travail budgétaire sur la durée.

Nous pouvons travailler aussi préalablement à l'acquisition du permis de conduire en orientant les personnes vers des modes de financement particulier si elles en ont les critères (Pôle Emploi, auto école solidaire).

L'accès au numérique : la réalité d'aujourd'hui

Nous voyons de plus en plus de personnes qui ont des téléphones portables avec forfait internet ce qui facilite leur actualisation à Pole emploi et l'accès aux offres de travail, qu'elles viennent des agences d'intérim ou de Pole emploi.

La possession d'un ordinateur avec un accès internet est beaucoup plus rare. L'ouverture d'une ligne fixe dans les logements par les résidents n'est pas autorisée dans les logements car cela peut poser à la sortie des soucis de fermeture de ligne et de rendu de box non géré par la personne. Cependant c'est un point sur lequel nous allons réfléchir au sein du pôle logement hébergement car l'accès à internet est indispensable dans le monde actuel.

Nos bureaux sont situés à Loudéac au sein de la Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation qui dispose d'un espace au rez-de-chaussée dédié pour la recherche d'emploi ou certaines démarches administratives. De plus, on propose aussi de faire des démarches dans nos propres bureaux lors d'entretiens. Dans un premier temps pour faire avec les personnes accueillies, avant qu'elles puissent les faire seules.

Elles peuvent venir consulter les offres d'emploi, faire leurs candidatures, les éditer, consulter leur boîte mail, etc. Elles sont demandeuses d'un accompagnement pour réaliser leurs CV et lettres de motivation.

Le CCAS a mis en place aussi un espace multimédia, ouvert le matin.

Ainsi au CHRS nous donnons accès à des outils informatiques pour maintenir les droits et donnons des informations sur les droits dont peuvent bénéficier les personnes selon leur situation ainsi que sur les modalités pour les faire valoir.

Partie II : La réalité des postes sur le territoire et l'implantation des locaux du CHRS KER GALLO

Sur le territoire du CHRS KER GALLO de Loudéac, même pour les personnes dépourvues de qualification, il y a des possibilités d'emploi sur le secteur. C'est un atout important pour les personnes migrantes ou les jeunes sortis tôt du système scolaire car, s'ils sont en bonne santé, ils peuvent y accéder rapidement.

Les agences intérimaires sont très nombreuses à Loudéac et elles embauchent principalement dans l'agro-alimentaire : abattage et découpe de viande (Loudéac Viande), confection et conditionnement de plats préparés, fromages (entreprise Entremont), transformation des légumes (Gel Agri). Les emplois se font sur des chaînes qui tournent souvent en deux huit parfois en trois huit. Il y a également une grosse entreprise de nettoyage de vêtements professionnels qui recrute régulièrement sur des profils sans qualification particulière (Prohytex).

Les supports plus spécifiques accessibles au public en insertion dans le cadre des dispositifs d'hébergement sont :

- Les dispositifs de chantier d'insertion, cependant il n'y en a plus sur le territoire de Loudéac depuis 4 ans avec la fin du chantier « rénovation petit patrimoine » qui se déroulait en collaboration avec la communauté de commune LCBC.

Le chantier d'insertion le plus proche est sur la commune de Merdrignac, située à 30 minutes en voiture de Loudéac. Ce chantier est organisé par la structure Etudes et Chantier et a pour support d'activité l'entretien des rivières et des espaces boisés à proximité. L'offre d'activité sur ce chantier nécessite donc une mobilité, un moyen de locomotion pour y accéder. Très rares sont les personnes de Loudéac à pouvoir s'y rendre.

- L'association intermédiaire Dynamique Emploi Service :

Cette association, implantée à Loudéac, offre des emplois dans le domaine de l'entretien d'espaces verts et de l'entretien de locaux ou de logement et quelques travaux de manutention ponctuels pour des collectivités territoriales ou écoles. Afin que les personnes puissent acquérir expériences et compétences, l'association propose certaines missions d'entretien d'espaces verts en doublon avec un professionnel expérimenté. Ces missions sont cependant relativement peu courantes. Pour les postes d'entretien ménager, les personnes doivent avoir un véhicule pour se rendre au domicile des particuliers concernés.

Les bureaux du CHRS étant implantés, 1 rue de la chesnaie à Loudéac, au sein de la Maison de l'Emploi de la Formation et des Entreprises (MEEF), les contacts et accompagnements physiques auprès de Pôle Emploi, la Mission Locale et CAP Emploi sont facilités. Le contact avec Pôle Emploi se fait pour mettre en place une démarche de régularisation de dossier administratif (inscription, actualisation, ouverture de droit) mais l'accompagnement vers l'emploi reste très restreint et insuffisant au regard de l'autonomie parfois limitée des personnes accueillies ou de leur absence de connaissance du territoire ou des démarches à engager.

Nous coordonnons les actions à mener pour que les personnes puissent s'insérer professionnellement. S'il s'agit de jeunes, de moins de 26 ans, nous collaborons avec la mission locale et les aidons à mettre en place les actions proposées par leur conseiller. De plus, au sein de la MEEF, le centre de formation ADALEA et le CHRS sont situés dans les mêmes locaux. De ce fait, les échanges autour de certaines situations sont facilités et peuvent aboutir à une orientation vers les formations proposées :

- Prépa Projet pour les personnes avec de l'expérience mais qui peinent à trouver un travail ou veulent vérifier un projet professionnel ou en changer,
- Prépa Avenir pour des jeunes qui sont sans qualifications et qui ont besoin de trouver des ressources pour se mobiliser vers un projet de qualification ou d'emploi direct.

Des périodes obligatoires de stage en entreprise, une présence quotidienne, une dynamique de groupe, des techniques de recherches d'emploi et de formation, des outils pour mieux identifier sa personnalité, ses compétences et ses motivations peuvent être vraiment adaptés à notre public, à condition que le fait d'être en groupe soit bien vécu...

L'accessibilité à l'emploi se fait sur le territoire par les agences intérimaires qui proposent des missions de travail auprès des entreprises du bassin d'emploi. Ces postes sont en règle générale auprès des industries agro-alimentaires. Ces missions ne nécessitent pas de qualification particulière mais d'une capacité d'adaptation à l'environnement de travail (changement de poste ou d'entreprise quand changement de contrat intérim ; port de charge lourde ; travail dans le froid) et d'une flexibilité du fait des horaires atypiques. Ainsi un certain nombre de personnes accueillies en CHRS à Loudéac occupent, du fait de ce contexte de travail, un emploi « ordinaire ».

Partie III : Le CHRS et l'accompagnement vers l'emploi

Le travail effectué autour de l'emploi en CHRS revêt plusieurs objectifs :

- Accompagner les personnes dans les démarches administratives d'inscription auprès des structures de l'emploi tel que le pôle emploi, la mission locale ; Le référent doit veiller au maintien des inscriptions auprès des administrations ;

- Aider à la définition d'un projet professionnel et à la clarification d'objectifs professionnels en adéquation avec les compétences et les capacités en matière de mobilité ;
- Aider à la réalisation de CV et à la rédaction de lettre de motivation. Le référent est là pour accompagner, orienter, réexpliquer et soutenir l'insertion sans faire à la place. Nous constatons que des personnes qui ont eu des ruptures dans leur parcours ou des vécus assez lourds ont des difficultés à se situer dans le temps, à mémoriser les choses. Certaines ont pu perdre des papiers à force d'être hébergées par des tiers ou parce qu'elles ont délaissé leurs démarches administratives ou n'y attachent pas d'importance. A ce moment là nous essayons de récupérer les dates de leurs contrats de travail grâce à une demande de relevé de carrières à la CRAM ou en contactant les employeurs dont elles se souviennent. A partir de là on peut retracer aussi l'histoire de la personne, son parcours et essayer de valoriser ce qui a fonctionné et ses compétences. C'est important de pouvoir la faire verbaliser sur ses expériences précédentes. Nous pouvons aussi orienter vers des ateliers spécifiques de Pôle Emploi si la personne se sent capable d'aller vers un atelier collectif.
- Accompagner les mères de famille isolées à pouvoir inscrire leurs enfants en garderie du soir, en centre de loisir ou en crèche le mercredi pour faciliter le démarrage et le maintien dans un emploi.
- Essayer de les inscrire sur des auto-écoles afin d'acquérir une plus grande autonomie dans leur déplacement et faciliter ainsi leur quotidien tout en leur offrant des opportunités de travail parfois plus importantes. Nous avons la chance sur Loudéac d'avoir une auto-école solidaire qui se situe aussi au sein de la MEEF aussi les liens sont facilités avec la monitrice et le circuit d'inscription.
- Permettre une connaissance du marché de l'emploi sur le territoire afin que la personne se mette en projet sur l'adéquation entre ses compétences, ses désirs et la réalité de ses besoins. Le référent a un rôle de mise en place du principe de réalité ;
- Permettre au regard des liens établis avec les partenaires du territoire de favoriser l'intégration de la personne dans une dynamique d'autonomie. Le référent est un facilitateur dans la mise en place des actions. Lors d'entretiens, il explicite les freins et les craintes des personnes et accompagne à un usage autonome des outils numériques qui se révèlent incontournables dans l'inscription auprès d'organismes pour l'emploi.

Partie IV : Les publics et les personnes avec qui l'emploi ne peut pas être travaillé

Il y a une certaine portion de notre public pour laquelle l'accès à l'emploi n'est pas possible. C'est le cas de certaines personnes bénéficiaires de l'AAH mais pour lesquelles la santé somatique ne leur permet pas d'occuper un poste de travail même adapté. Nous pensons principalement à des personnes qui ont une addiction depuis une longue période qui a engendré des troubles de la marche, de l'équilibre et/ou de la mémoire. Elles ne sont pas aptes à être sur des postes à plein temps sur chaîne de production ou dans le ramassage de volailles à moyen terme.

Nous avons aussi des personnes qui sont en proie à des addictions quotidiennes avec qui il n'est pas possible d'envisager un accès direct à l'emploi. D'autres ont besoin de s'y confronter pour se rendre compte de leur impossibilité à être en emploi. Là aussi un chantier d'insertion serait un support adapté. Ce type d'activité permet de sortir de chez soi, de trouver un but dans sa semaine, d'avoir une raison de se lever le matin, d'améliorer ses ressources, d'avoir une appartenance sociale complémentaire (celle d'être salarié de telle entreprise, d'être le collègue de), de trouver une utilité sociale etc. Cela peut vraiment être un tremplin pour retrouver le chemin d'une formation ou de l'emploi et développe à la fois savoir être et savoir faire. Il y a d'ailleurs sur les chantiers d'insertion un accompagnement individuel vers l'emploi qui est intégré.

Certaines personnes en arrivant sont trop fragiles pour envisager d'aller vers de l'emploi. Ainsi par exemple Mme B après avoir tout mis à plat sa situation administrative, ouvert des droits qu'elle n'avait jamais fait valoir étant précédemment à la rue, dit se sentir encore trop fragile pour aller vers un emploi direct. Nous lui avons proposé une action de remobilisation pour les personnes bénéficiaires du RSA mais entrer en relation avec d'autres personnes lui faisait encore peur. Des entretiens ont pu se mettre en place avec la psychologue du Point santé et un traitement avec son médecin traitant. Aujourd'hui elle a pris l'initiative de demander à Pole emploi des ateliers « rédaction de CV, de lettres de motivation » mais également de reprise de confiance en soi. Elle a accepté aussi notre proposition de se rendre à une information sur les métiers de service à la personne. Elle chemine et commence à se dire qu'il faut qu'elle passe par des stages pour valider ce projet ou en trouver un autre. L'idéal serait qu'elle puisse intégrer une action de mobilisation vers l'emploi mais on sent que chez elle il faut plus passer par de l'individuel pour qu'elle chemine.

D'autres problèmes sont à traiter avant cet accès à de l'emploi et qui sont variables d'une situation à l'autre : avoir un traitement adapté à leur pathologie, pouvoir obtenir une RQTH et avoir un suivi avec Cap Emploi, se remobiliser sur un rythme proche du travail par le biais de stage en immersion ou d'activité en accueil de jour ou accéder à un poste en chantier d'insertion ou à une formation.

Il peut y avoir des personnes dépourvues de titre de séjour dont le statut administratif leur prive du droit de travailler.

Les jeunes accueillis ont souvent un niveau CAP-BEP ou ont quitté leurs études sans avoir eu accès à une qualification. Pour ceux là, en général, seuls des emplois sont possibles dans l'industrie agro alimentaire. Or ces emplois induisent une pénibilité liée au port de charges lourdes, à des cadences conséquentes, et/ou à des horaires décalés. Sur des jeunes qui ont peu l'habitude d'efforts ou qui cherchent un travail valorisant ou bien payé cela peut être rebutant. Souvent, nous allons essayer de les orienter sur la prestation Prépa avenir jeune, à condition qu'ils soient motivés pour travailler sur un projet professionnel et acceptent les règles d'un centre de formation. Ainsi ils ont des périodes de stages, découvrent différents métiers, les organismes susceptibles de les accueillir pour se former. Il y a aussi la Garantie jeune avec la Mission locale qui peut être prescrite. Le jeune en principe doit être proche de l'emploi car sa rémunération est fonction de ses démarches réelles et il y a un certain nombre d'heures en emploi à respecter.

Il nous est arrivé d'orienter un jeune, qui était isolé, avec une certaine phobie sociale vers de la garantie jeune car la période de regroupement était moindre que sur la Prépa avenir : 6 semaines de regroupement contre 6 mois pour la prépa avenir. D'ailleurs, il a eu des arrêts maladie sur une partie des 6 semaines, sans doute lié au stress que cela représentait pour lui sans qu'il ne puisse l'exprimer. Il faut donc ajuster et évaluer au mieux les bénéfices et risques de ces orientations. Pour ce jeune qui est resté presque 2 ans en CHRS nous avons pu travailler, grâce à un accompagnement physique, à aller s'inscrire sur les agences intérimaires et à prospecter des stages (en informatique, peinture en carrosserie). Notre rôle a été de l'aider à mettre en œuvre et soutenir les actions prescrites par la mission locale. Il y a eu des hauts et des bas avec pas mal d'arrêt maladie et des troubles psychosomatiques mais au final une fois qu'il a trouvé un poste plus manuel et ne nécessitant pas de port de charges lourdes, il s'est montré très compétent et ses contrats en intérim se sont renouvelés. Le rôle à ce moment là de l'équipe éducative est de soutenir la motivation, d'inciter à aller au-delà des obstacles, trouver des solutions et persévérer. Là en l'occurrence c'est en faisant avec, en profitant des entretiens qu'il s'est mis en action.

Nous nous confrontons à un manque de support occupationnel sur la ville de Loudéac. Les associations ne manquent pas mais leur coût ou le manque d'habitude de s'inscrire dans une activité pérenne pour les personnes accueillies reste un frein que nous n'arrivons pas à soulever. Le fait que nous ne puissions, déjà au sein de notre structure, proposer des activités régulières du fait d'une absence de salle adaptée (absence de cuisine collective ou au moins de salle avec point d'eau) et aussi d'un plus petit effectif que sur Saint Briec est un handicap pour favoriser des habitudes, une inscription dans une vie sociale. De plus, sur Loudéac il n'y a pas de centre social et le GEM qui est présent ne s'adresse pas forcément aux personnes que l'on reçoit. L'orientation peut s'avérer contre productive car les personnes se sentent dévalorisées.

Cette année 2020 a été impactée par une situation sanitaire particulière liée au COVID-19. Cependant le CHRS de Loudéac a assuré une continuité de service auprès des personnes accompagnées. La fermeture des écoles a pu impacter personnellement certaines travailleuses sociales qui ont dû à certains moments composer avec la garde leurs enfants lors du premier confinement.

L'activité a été plus importante car les professionnelles devaient également accompagner les personnes accueillies dans le cadre du 115 à l'hôtel, y déposer les colis alimentaires des associations caritatives. Elles ont également eu plus de demandes des personnes accompagnées en CHRS pour faire le lien avec les partenaires dont les modalités d'accueil et d'accompagnement en face à face ne pouvaient se faire.

5. TEMOIGNAGES

« Je suis accueillie par ADALEA avec mes 2 enfants depuis avril 2020 en CHRS sur Loudéac. Sans vous je ne sais si cette situation aurait été possible, sans vous je me sens inutile et abandonnée. Ça m'a permis de me reconstruire moi et mes enfants.

Je suis arrivée au mois d'avril durant le 1^{er} confinement et accompagnée par une femme très particulière par son savoir-faire, sa disponibilité son sens de l'écoute. Elle m'a accompagné dans mes démarches pour mes enfants. Pour mon fils, elle nous a aidé dans la recherche d'un contrat d'apprentissage en cuisine, on est allé visiter le CFA de Ploufragan, au CIO de Pontivy, à l'école Xavier Grall à Loudéac. Mon fils a pu faire des stages en juillet pour sa recherche de contrat d'apprentissage mais il n'a pas réussi à trouver un patron. On a finalisé son inscription au lycée Xavier Grall en CAP SAPVER. Depuis son entrée dans cette école je trouve qu'il se sent plus rassuré, plus à l'aise et il fait plus d'effort par rapport aux autres années. Il a des amis.

Pour ma fille, j'ai été accompagnée pour toutes les démarches d'inscription à l'école, au centre de loisirs. Une demande de DCEM a été faite en préfecture. Ma fille est très contente d'être à l'école.

J'ai été aidée pour toutes les démarches administratives : ouverture de droits à la CPAM, régularisation de dettes de santé, déclaration de revenus, inscription à pôle emploi, démarches auprès de la CAF. Ma référente m'a aidé à faire des CV, à m'inscrire en agences intérimaires, à connaître les entreprises. Elle m'informe de mes droits et m'aide à constituer les demandes et faire valoir mes droits.

Quand je suis arrivée en avril, je n'avais pas de ressources. J'ai été aidée avec des tickets services par le SIAO et aussi par les associations caritatives. Quand je travaille, l'équipe du CHRS va récupérer les colis alimentaires à ma place.

Le logement est bien équipé et je me sens bien à l'aise dedans. Je donne une participation financière qui me permet de contribuer et de me projeter comme pour un futur logement.

Je remercie pour le soutien dans les moments difficiles de notre vie pour votre accueil chaleureux et l'attention nous fait du bien, merci aux professionnels de l'association. Je me sens accueillie comme dans une famille ».

6. RESSOURCES HUMAINES

Temps consacré à la formation dans le cadre du plan de formation :

Le temps consacré à la formation dans le cadre du plan de formation se monte à **133 heures**

- 3 salarié a suivi une formation « Secret partagé » avec ASKORIA
- 2 salariés ont suivi une formation « Habilitation électrique non électricien recyclage » avec l'APAVE.
- 2 salarié a suivi une formation « Habilitation électrique non électricien initiale » avec l'APAVE.
- 1 salarié a suivi une formation « Formateur SST RECYCLAGE » avec l'AFTEC
- 3 salariés ont suivi une formation « Recyclage SST » animée par nos formateurs internes.
- 1 salarié a suivi une formation « Construire et mettre en œuvre un accompagnement collectif » avec l'OPCO SANTE

Temps consacré à la formation hors plan de formation :

Le temps consacré à la formation hors plan de formation se monte à **42 heures**

- 3 salariés ont suivi la formation « L'enfant face au violence conjugale » animée par Solidarité Femmes.

Le temps total consacré à la formation en 2020 est de **175 heures**

L'accueil de stagiaires :

Les CHRS ont été le terrain d'étude de 1 stagiaire :

- 1 éducatrice DE Educateur Spécialisée 2^{ème} année - ASKORIA

7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Comme l'ensemble des dispositifs de l'association, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Social bénéficie d'un socle partenariale historique et couvrant l'ensemble des thématiques pouvant être abordées avec la personne accompagnée.

Pour le socle commun recensé :

- Les travailleurs sociaux des Maisons du Département (travailleurs SASP, infirmières, ...)
- Les bailleurs sociaux : les CHRIS sont intégrés à l'outil « Capacité à habiter » qui permet d'aborder avec l'accord des personnes leurs situations lors de rencontres mensuelles auprès des bailleurs publics (TBH, CAH et BSB notamment). Ces rencontres permettent la présentation des demandes et le suivi des situations en cours afin d'ajuster au mieux la prestation du logement.
- Les bailleurs privés : Nous travaillons également avec des bailleurs privés, des agences immobilières et SOLIHA.
- La CAF, la MSA
- Les caisses de retraite
- Les CCAS et CIAS
- Les associations mandataires du département : ACAP22, APM, UDAF
- La Banque de France
- Les organismes bancaires
- Action Logement
- Les Fournisseurs d'énergies
- L'ADIL
- Le réseau lié à l'emploi et à la formation : Pôle emploi, mission locale, association intermédiaires, centres de formation, chantiers d'insertion.
- Le réseau associatif caritatif : les restaurants du cœur, la Croix-Rouge, le Secours Catholique, le Secours Populaire, l'APF, Saint-Vincent de Paul...
- La CPAM.
- Le réseau santé : centres hospitaliers, hôpitaux et cliniques psychiatriques, ANPAA, PASS, Equipes Mobile Précarité et Psychiatrie, Fondation Bon Sauveur, Plateforme territoriale d'appui...
- La MDPH
- Le réseau justice : SPIP, Maison d'Arrêt, CIDFF...
- Le réseau d'associations sportives, culturelles et de loisirs, Culturzatous

8. DEMARCHE QUALITE ET PLAN D' ACTIONS

Notre projet associatif s'appuie sur 5 axes stratégiques qui guident notre action sur la période 2014-2019. Sur chacun de ces axes, l'association a défini ses engagements.

ACCOMPAGNER	INNOVER	COOPERER	IMPLIQUER	S'ENGAGER
--------------------	----------------	-----------------	------------------	------------------

Ces axes et engagements ont ensuite fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle au sein de chaque pôle dans le cadre de plans d'actions à partir **des résultats des évaluations interne et externe**. 2020 est une année particulière car elle a permis de voir finaliser un nouveau projet associatif et une évaluation interne a été réalisée cette même année.

Dans l'attente de la finalisation des projets de services sur 2021 et du nouveau plan d'action, nous vous proposons un point sur les perspectives de 2021 et un aperçu des pistes d'amélioration issues de l'évaluation interne :

	Rappel des perspectives pour 2020	Réalisations au 31 Décembre 2020	Perspectives pour 2021
Accompagner	Poursuites des actions et projets initiés en matière de mobilisation/participation des personnes et d'actions de prévention. Recherche de moyens supplémentaires pour les faire perdurer (humains, financiers, partenaires...).	<p>Actions de prévention ont pu être réalisées dans les écoles malgré les contraintes sanitaires durant l'année 2020.</p> <p>Suspension des supports de mobilisation des personnes dès le premier confinement : proposition d'activités sportives avec sport pour tous et Siel bleu, chantier plantes invasives et nettoyage de plages, ateliers cuisine avec la cité des du goût et saveurs, etc.</p>	<p>Réappropriation des espaces collectifs CHRS, outil de remobilisation pour les publics et mieux répondre aux besoins primaires des personnes accueillies.</p> <p>Maintenir un niveau de qualité pour nos logements et nos équipements et réunir les conditions pour inciter les personnes accueillies au bon entretien du logement.</p> <p>Disposer de supports / leviers d'accompagnement suffisamment diversifiés pour répondre aux besoins / attentes d'accompagnement des personnes.</p>
Innover	<p>Mettre en place le système d'enregistrement permanent de suivi des réclamations des plaintes des personnes accueillies au niveau de l'association.</p> <p>Travailler en lien avec les projets de service l'innovation autour des prises en charge de la personne</p>	<p>Le système d'enregistrement des plaintes est toujours à ce jour à mettre en place.</p> <p>Nous avons en revanche démarré un grand travail avec les 3 équipes des CHRS pour élaborer le prochain projet de service. 4 à 6 réunions par équipe ont été effectuées et/ou programmées entre 2020 et 2021 pour se faire.</p>	<p>Mettre en place le système d'enregistrement permanent de suivi des réclamations des plaintes des personnes accueillies au niveau de l'association.</p> <p>Finalisation des projets de services</p> <p>Diversifier les propositions d'actions / d'activité de bien-être, d'estime de soi et de remobilisation</p>

<p>Coopérer</p>	<p>Poursuivre les différents groupes de travail en lien avec d'autres associations et fondations (FAS ,FNSF) .</p> <p>Inscrire une dimension de formation des professionnels au sein des différents réseaux en allant davantage vers de la spécialisation au regard des publics accueillis.</p>	<p>Plusieurs formations et temps forts pour nos réseaux (FAS, FNSF, Maison des femmes, collectif 17/10...) ont pu être compromis cette année mais nous avons réussi à rester en contact avec chacun d'entre eux et faire, lorsque le contexte sanitaire nous le permettait des actions avec des propositions parfois innovantes.</p> <p>Concernant les temps de travail, le téléphone et la visio ont permis de maintenir un certain calendrier tout au long de l'année.</p>	<p>Disposer d'un réseau d'acteurs et partenaires afin de maintenir une prestation d'accompagnement de qualité et faciliter les orientations des personnes vers les services compétents.</p>
<p>Impliquer</p>	<p>Réfléchir autour des temps mensuels et travailler à la remobilisation des personnes autour de ces temps.</p>	<p>Nous avons dû suspendre les temps de participation des personnes mensuels dès le premier confinement.</p> <p>Un temps autour du Grand Débat national avec une participation de personnes hébergées et de professionnels au regroupement à Paris pour représenter les échanges faits à travers les différents services a cependant pu être mis en place en début d'année.</p>	<p>Reprise des espaces collectifs d'expression et d'échanges avec les personnes accueillies.</p> <p>Améliorer nos outils pour favoriser la participation des personnes accueillies (recueil d'opinion / avis, espaces d'échanges, etc.)</p> <p>Conforter le bien vivre ensemble sur l'aspect collectif du CHRS en diversifiant les actions collectives et maintenir l'intégration dans l'environnement de quartier des logements.</p>
<p>S'engager</p>	<p>Remobilisation autour des tempos mensuels</p>	<p>Idem ci-dessus</p>	<p>Renforcer les connaissances du service sur les difficultés rencontrées dans le cadre de l'accompagnement pour favoriser l'accès aux droits.</p>

9. PERSPECTIVES 2021

- Mise en place des projets de services en lien avec le projet associatif et l'évaluation interne réalisée sur 2020.
- Travailler sur l'adaptation de notre parc de logements en lien avec la composition des ménages.
- Le livret d'accueil adapté aux enfants témoins et victimes de violences conjugales accueillis au sein du CHRS dédié à l'accompagnement des Femmes Victimes de Violences Conjugales vient d'être finalisé par l'équipe éducative et une artiste plasticienne connue du centre. 2021 sera l'occasion de le mettre en expérimentation.
- Développement des chantiers plantes invasives comme outil de remobilisation vers une activité professionnelle et/ou occupationnelle.
- Développer le travail en partenariat étroit avec le secteur de la santé mentale, les besoins grandissant sur les publics accueillies et les possibilités de prise en charge et suivis étant contraintes dans le secteur public.